

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Bureau du conseil et du contrôle de légalité

Affaire suivie par :

M. Pierre Suchet

☎ : 04 70 48 33 64

✉ : Pierre.SUCHET@allier.gouv.fr

M. Dominique Mutin

☎ : 04 70 48 33 63

✉ : Dominique.MUTIN@allier.gouv.fr

☎ : 04.70.48.31.17

N° 56 / 2014

Moulins, le 26 AOUT 2014

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
Mesdames et Messieurs les Présidents des OPH
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT
Monsieur le Président du SDIS
Monsieur le président de l'ATDA
Monsieur le président de la caisse des écoles de Cusset
Messieurs les Sous-Préfets de Montluçon et Vichy
(en communication)

Objet : Elections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et
aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Référence : circulaire du 25 juillet 2014.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cette circulaire est accessible sur le site internet suivant : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale-2?nocache=1220452474.79>

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer aux prescriptions de ce document dans le cadre de l'organisation des élections dont il s'agit.



Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Serge BIDEAU